

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

États financiers

***Exercices clos le 31 décembre 2019 et
le 31 décembre 2018***



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Ressources Cartier inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Ressources Cartier inc. (l'« entité »), qui comprennent :

- les états de la situation financière au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018;
- les états des résultats nets et résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les états des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers, qui indique que la capacité de l'entité d'assurer la continuité de son exploitation repose sur la réalisation de ses actifs et sur l'obtention de nouveaux fonds. Malgré le fait qu'elle ait réussi à obtenir des fonds nécessaires jusqu'à présent, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir.

Comme il est indiqué à la note 1 des états financiers, ces événements ou situations, conjugués aux autres questions exposées dans la note 1 des états financiers, indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre les autres informations et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, en nous fondant sur les travaux que nous avons exécutés sur ces autres informations, nous concluons que ces autres informations comportent une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit; et
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

*KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.**

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est Alain Bessette.

Montréal, Canada

Le 21 avril 2020

Ressources Cartier inc.
(société d'exploration)
États de la situation financière

(en \$ canadiens)	31 décembre	31 décembre
	2019	2018
	\$	\$
Actif		
COURANT		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	7 670 167	7 572 963
Autres actifs financiers courants (note 4)	28 638	27 650
Débiteurs (note 5)	742 074	1 100 817
Frais payés d'avance	35 835	118 286
	8 476 714	8 819 716
NON COURANT		
Immobilisations corporelles	6 520	8 002
Actifs au titre des droits d'utilisation (note 2.15 et 6)	153 361	-
Actifs d'exploration et frais d'exploration reportés (note 7)	16 852 669	14 417 166
TOTAL DE L'ACTIF	25 489 264	23 244 884
Passif		
COURANT		
Fournisseurs et autres créditeurs	241 541	324 110
Partie courante des obligations découlant de contrats de location (note 2.15 et 8)	50 018	-
Passif lié aux actions accréditatives (note 15)	763 489	-
	1 055 048	324 110
NON COURANT		
Obligations découlant de contrats de location (note 2.15 et 8)	106 826	-
Impôts sur les résultats et impôts miniers différés (note 14)	1 969 674	1 756 974
TOTAL DU PASSIF	3 131 548	2 081 084
Capitaux propres		
Capital-actions (note 9)	37 203 150	35 288 268
Bons de souscription	-	183 985
Surplus d'apport	2 888 116	2 625 207
Déficit	(17 755 275)	(16 954 397)
Cumul des autres éléments du résultat global	21 725	20 737
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	22 357 716	21 163 800
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	25 489 264	23 244 884

Mode de présentation et continuité de l'exploitation (note 1)

Éventualités et engagements (note 15)

Événement postérieur à la date de clôture (note 19)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers résumés intermédiaires.

Approuvé au nom du conseil d'administration

(Signé) Philippe Cloutier, Administrateur

(Signé) Daniel Massé, Administrateur

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

États des variations des capitaux propres

(en \$ canadiens)

	Nombre d'actions	Capital- actions \$	Bons de souscription \$	Surplus d'apport \$	Déficit \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Total des capitaux propres \$
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2018	177 104 747	35 288 268	183 985	2 625 207	(16 954 397)	20 737	21 163 800
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	(984 863)	-	(984 863)
Variation de la juste valeur des autres actifs financiers courants	-	-	-	-	-	988	988
Total du résultat global	-	-	-	-	(984 863)	988	(983 875)
Émission d'actions nette des frais d'émission et nettes des impôts	13 726 015	1 790 962	-	-	-	-	1 790 962
Incidence de la rémunération fondée sur des actions (note 9)	-	-	-	306 829	-	-	306 829
Exercice d'options (note 9)	800 000	123 920	-	(43 920)	-	-	80 000
Bons de souscription expirés (note 9)	-	-	(183 985)	-	183 985	-	-
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2019	191 630 762	37 203 150	-	2 888 116	(17 755 275)	21 725	22 357 716
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017	176 904 747	35 255 308	2 445 849	2 178 980	(14 220 209)	24 687	25 684 615
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	(4 989 092)	-	(4 989 092)
Variation de la juste valeur des autres actifs financiers courants	-	-	-	-	-	(3 950)	(3 950)
Total du résultat global	-	-	-	-	(4 989 092)	(3 950)	(4 993 042)
Incidence de la rémunération fondée sur des actions (note 9)	-	-	-	446 227	-	-	446 227
Exercice de bons de souscription (note 9)	200 000	32 960	(6 960)	-	-	-	26 000
Bons de souscription expirés (note 9)	-	-	(2 254 904)	-	2 254 904	-	-
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2018	177 104 747	35 288 268	183 985	2 625 207	(16 954 397)	20 737	21 163 800

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

États des résultats nets et du résultat global

Exercices clos les 31 décembre

(en \$ canadiens)

	2019	2018
	\$	\$
Frais d'administration		
Salaires	369 991	371 638
Consultants	6 221	27 409
Rémunération fondée sur des actions-employés (note 9 et 10)	229 001	393 932
Rémunération fondée sur des actions-consultants (note 9)	6 788	6 281
Honoraires	36 677	69 232
Loyer	-	10 110
Développement corporatif (analystes et courtiers)	129 182	97 459
Rencontres promotionnelles	110 706	150 455
Relations aux investisseurs	149 201	270 559
Assurances, taxes et permis	16 661	16 000
Charge financière (note 11)	11 998	18 049
Amortissement des droits d'utilisation	7 867	-
Fournitures de bureau	24 329	22 140
Télécommunications	8 853	5 299
Formation et déplacements	27 654	26 160
Publicité et commandites	16 527	20 964
Information aux actionnaires	42 679	54 641
Impôts de la Partie XII.6 liée aux actions accréditives	-	6 531
	1 194 335	1 566 859
Autres dépenses (revenus)		
Dévaluation et radiation d'actifs d'exploration et frais d'exploration reportés (note 7)	-	5 424 280
Frais d'exploration autres	5 013	1 683
Revenus d'intérêts	(112 325)	(164 374)
Résultat avant impôts sur les résultats et impôts miniers différés	(1 087 023)	(6 828 448)
Impôts sur les résultats et impôts miniers différés (note 14)	(102 160)	(1 839 356)
Résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires	(984 863)	(4 989 092)
Variation de la juste valeur des autres actifs financiers courants	988	(3 950)
Résultat global de l'exercice attribuable aux actionnaires	(983 875)	(4 993 042)
Perte nette par action de base et dilué	(0,00)	(0,03)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base	179 441 539	177 041 733
dilué	180 531 336	178 609 242

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

États des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre

(en \$ canadiens)

	2019	2018
	\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net	(984 863)	(4 989 092)
Ajustements pour :		
Impôts sur les résultats et impôts miniers différés	(102 160)	(1 839 356)
Rémunération fondée sur des actions - employés (note 9 et 10)	229 001	393 932
Rémunération fondée sur des actions - consultants (note 9)	6 788	6 281
Dévaluation et radiation d'actifs d'exploration et frais d'exploration reportés	-	5 424 280
Charge d'intérêts sur les obligations découlant de contrats de location	1 298	-
Amortissement des droits d'utilisation	7 867	-
Revenus d'intérêts	(112 325)	(164 374)
Intérêts payés	(1 298)	-
Intérêts perçus	110 145	160 427
	(845 547)	(1 007 902)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	79 439	(5 704)
Frais payés d'avance	82 451	(56 473)
Fournisseurs et autres créditeurs	(49 936)	25 617
	(733 593)	(1 044 462)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'actions	3 021 873	-
Frais d'émission d'actions	(254 181)	77
Exercice de bons de souscription	-	26 000
Exercice d'options	80 000	-
Paievements en vertu d'obligations découlant de contrats de location	(38 568)	-
	2 809 124	26 077
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 613)	(3 696)
Crédits d'impôt reçus	915 970	-
Intérêts payés sur obligations découlant de contrats de location capitalisé en tant qu'actifs d'exploration et frais d'exploration reportés	(5 631)	-
Acquisition d'actifs d'exploration et frais d'exploration reportés	(2 887 053)	(7 111 627)
	(1 978 327)	(7 115 323)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	97 204	(8 133 708)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	7 572 963	15 706 671
	7 670 167	7 572 963

Renseignements supplémentaires (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les

31 décembre 2019 et 2018

(en \$ canadiens)

Incorporation et nature des activités

Ressources Cartier inc. (la « Société ») a été constituée le 17 juillet 2006 à l'origine en vertu de la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* du Québec et est régie depuis le 14 février 2011 par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec). Son siège social se situe au 1740, chemin Sullivan, Suite 1000, Val-d'Or, Québec. Ses activités comprennent principalement l'acquisition et l'exploration de biens miniers au Canada.

La Société n'a pas encore déterminé si ces propriétés contiennent des réserves de minerai économiquement récupérables. Bien que, au stade actuel des travaux d'exploration, la Société prenne toutes les mesures conformes aux normes de l'industrie afin de s'assurer que les titres de propriétés minières dans lesquelles elle a un intérêt financier sont en règle, ces mesures ne garantissent pas les titres de propriété à la Société. Les titres pourraient être assujettis à des ententes précédentes non enregistrées ou au non-respect de dispositions réglementaires.

La recouvrabilité des montants indiqués au titre des propriétés minières et frais d'exploration reportés dépend de la découverte de réserves économiquement récupérables, de la capacité de la Société à obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et la production rentable future, ou du produit de la cession de tels biens. En date des états financiers, la valeur comptable des propriétés minières et frais d'exploration reportés représente, selon la direction, la meilleure estimation de leur valeur recouvrable nette. Cette valeur pourrait toutefois être réduite dans le futur.

Le 21 avril 2020, le conseil d'administration de la Société a approuvé ces états financiers annuels pour les exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2018.

1. Mode de présentation et continuité de l'exploitation

Les présents états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des « Autres actifs financiers courants » qui sont réévalués à la juste valeur.

Les états financiers ont été préparés selon la méthode de la continuité de l'exploitation, ce qui signifie que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses engagements et obligations dans le cours normal des activités. La capacité de la Société d'assurer la continuité de son exploitation repose sur la réalisation de ses actifs et sur l'obtention de nouveaux fonds. Malgré le fait qu'elle ait réussi à obtenir des fonds nécessaires jusqu'à présent, il n'y a aucune garantie de réussite dans l'avenir. La Société estime disposer de suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations au cours des 12 prochains mois. La Société n'a pas encore déterminé si les biens miniers renferment des réserves de minerai pouvant être exploitées économiquement et n'a pas encore généré de revenus d'exploitation. La récupération du coût des biens miniers dépend de la capacité d'exploiter économiquement les réserves de minerai, de l'obtention du financement nécessaire pour poursuivre l'exploration et le développement de ces biens et de la mise en production commerciale ou du produit de la disposition des biens. Les conditions ci-dessus indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Les présents états financiers ne tiennent pas compte des ajustements qui devraient être effectués à la valeur comptable des actifs et des passifs, aux montants présentés au titre des charges et au classement des postes de l'État de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas fondée, et ces ajustements pourraient être importants.

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière «IFRS». La Société fait appel à des jugements et estimations comptables critiques. Elle impose également à la direction d'exercer son jugement dans l'application des méthodes comptables retenues par la Société.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les

31 décembre 2019 et 2018

(en \$ canadiens)

2. Principales méthodes comptables

2.1. Généralités

Les états financiers ont été préparés selon les méthodes comptables énoncées par les IFRS en vigueur au 31 décembre 2019.

Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers sont résumées ci-dessous.

2.2. Avantages postérieurs à l'emploi et avantages du personnel à court terme

La Société offre des avantages postérieurs à l'emploi par l'entremise d'un régime à cotisations définies qui est un régime en vertu duquel la Société verse des cotisations définies selon un pourcentage du salaire des employés à une entité indépendante. La Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires aux cotisations définies pendant la période d'emploi. Les cotisations versées en vertu des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme une charge lorsque les employés ont rendu les services leur donnant droit à ces services.

Les avantages du personnel à court terme, notamment le droit aux vacances, sont des passifs courants compris dans les « fournisseurs et autres créditeurs » et sont évalués au montant non actualisé que la Société s'attend à payer.

2.3. Rémunération fondée sur des actions-employés

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions en vertu duquel elle peut attribuer aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux consultants des options visant l'acquisition d'actions ordinaires de la Société. Ce plan ne comporte pas d'option de règlement en espèces.

Lorsqu'un membre du personnel est rémunéré au moyen de paiements fondés sur des actions, la juste valeur des options attribuées est évaluée à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes. La rémunération fondée sur des actions est comptabilisée en dépenses ainsi que dans les frais d'exploration, avec la contrepartie en augmentation du « surplus d'apport ».

Dans les cas où des périodes ou des conditions d'acquisition de droits s'appliquent, la dépense est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Les estimations sont ensuite révisées à la fin de chaque période de présentation ou lorsqu'il y a des indications que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout ajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans la période en cours. Aucun ajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans les périodes antérieures si le nombre d'options sur actions exercées finalement diffère de celui qui avait été prévu à l'acquisition.

Au moment de l'exercice d'une option sur actions, les montants reçus sont portés au capital-actions. La juste valeur de chaque option est renversée du surplus d'apport au capital-actions.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les

31 décembre 2019 et 2018

(en \$ canadiens)

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.4. Actifs d'exploration et frais d'exploration reportés

La Société inscrit au coût ses actifs miniers composés des droits miniers détenus en exclusivité, de participations indivises dans des droits miniers ainsi que des frais d'exploration reportés moins certains recouvrements.

Les frais d'exploration sont capitalisés sur la base de blocs de droits spécifiques ou d'aires d'intérêt géologique jusqu'à ce que les actifs miniers soient mis en production, vendus ou abandonnés.

Ces coûts seront amortis sur la durée d'exploitation des actifs miniers après le début de la production ou radiés si les actifs miniers sont vendus ou si les projets sont abandonnés.

Les frais d'exploration généraux non liés à des actifs d'exploration spécifiques sont imputés aux résultats dès qu'ils sont engagés.

La récupération des montants indiqués au titre des droits miniers et des frais d'exploration reportés connexes dépend de la découverte de réserves économiquement récupérables, de la capacité de la Société à obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens. Les montants inscrits pour les droits miniers et les frais d'exploration reportés ne représentent pas nécessairement la valeur présente ou future.

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale de dépôts de minéraux ayant un potentiel économique. Les coûts engagés avant l'acquisition des servitudes légales d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés en résultat au moment où ils sont engagés.

Lorsque les servitudes légales d'exploration et d'évaluation ont été obtenues, tous les coûts liés à l'acquisition des droits miniers et les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation des droits miniers, diminués des crédits d'impôts relatifs aux ressources liés à ces dépenses, sont imputés au coût des actifs d'exploration et d'évaluation. Les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation qui sont capitalisées incluent notamment les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, les forages d'exploration, le creusement de tranchées, l'échantillonnage ainsi que les activités en liaison avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les différents coûts sont incorporés au coût de l'actif d'exploration et d'évaluation, droit minier par droit minier, jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Ces actifs sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles et sont présentés au coût moins les crédits d'impôts relatifs aux ressources et le cumul des pertes de valeur. Aucune charge d'amortissement n'est considérée pour ces actifs durant la phase d'exploration et d'évaluation.

S'il était établi que la viabilité d'un droit minier n'est pas assurée ou si le droit minier était abandonné, le montant capitalisé serait réduit à sa valeur recouvrable, l'écart étant alors comptabilisé immédiatement en résultat net.

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés au droit minier correspondant sont alors transférés dans les immobilisations corporelles dans la catégorie Actifs miniers en construction. Avant le transfert, les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation, et toute perte de valeur doit être comptabilisée en résultat avant le reclassement.

Jusqu'à maintenant, aucune faisabilité technique ni aucune viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale n'a été démontrée.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les

31 décembre 2019 et 2018

(en \$ canadiens)

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.4. Actifs d'exploration et frais d'exploration reportés (suite)

Bien que la Société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie pour s'assurer des titres de ces propriétés d'exploration dans lesquelles elle détient un intérêt financier, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriété des propriétés minières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

Cession d'intérêt relativement à des conventions d'option

Lors de cessions d'intérêt relativement à des conventions d'option, la Société ne comptabilise pas les dépenses d'exploration et d'évaluation engagées sur ces propriétés par l'acquéreur. De plus, les contreparties reçues en trésorerie de l'acquéreur sont portées en diminution de la valeur comptable des dépenses capitalisées auparavant; tout excédent étant comptabilisé comme un profit sur la cession d'actifs d'exploration et d'évaluation en résultat.

2.5. Crédits de droits remboursables et crédits d'impôts remboursables relatifs aux ressources

La Société a droit à un crédit de droits remboursables selon la *Loi concernant les droits sur les mines*. Ce crédit de droits remboursables est calculé sur les frais d'exploration admissibles engagés au Québec et comptabilisé comme recouvrement d'impôt aux résultats. En vertu de l'IAS 12 - *Impôt sur le résultat*, les crédits de droits remboursables sont imputés aux impôts différés sur le revenu et impôts miniers lorsque la Société prévoit conserver le bien minier au moment de la mise en production.

De plus, la Société a droit au crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources pour les sociétés minières sur les frais d'exploration admissibles engagés. Le crédit d'impôt remboursable pourra atteindre 28 % du montant des frais admissibles engagés. En vertu de l'IAS 20 - *Comptabilisation des subventions puliques et informations à fournir sur l'aide publique*, les crédits d'impôts à l'exploration ont été imputés en réduction des frais engagés.

2.6. Impôts sur les résultats et impôts miniers

La charge d'impôt est composée des impôts exigibles et des impôts différés. Les impôts sont comptabilisés en résultat sauf s'ils sont liés à des éléments inscrits dans les autres éléments du résultat global ou directement au sein des capitaux propres.

Impôts exigibles et impôts miniers

Les actifs et/ou les passifs d'impôts exigibles et d'impôts miniers comprennent les montants à payer aux autorités fiscales ou à recouvrer auprès de ces autorités fiscales pour la période en cours et les périodes de présentation antérieures et qui n'ont pas été réglées à la fin de la période de présentation de l'information financière. La charge d'impôts exigibles se fonde sur le résultat de la période après les ajustements pour tenir compte des éléments non imposables ou non déductibles. La dépense d'impôts miniers se fonde sur le résultat de la période après les ajustements pour tenir compte des éléments non imposables et non déductibles. Les impôts exigibles et les impôts miniers sont calculés en fonction des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. La direction évalue régulièrement les positions prises dans les déclarations fiscales à l'égard des cas où la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les

31 décembre 2019 et 2018

(en \$ canadiens)

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.6. Impôts sur les résultats et impôts miniers (suite)

Impôts différés et impôts miniers différés

Les impôts différés sont comptabilisés à l'aide de la méthode du passif fiscal, sur les différences temporelles entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans l'état de la situation financière. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont calculés sans actualisation, sur la base des taux d'impôt dont l'application est attendue au cours de la période de réalisation lorsque ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Passifs d'impôts et impôts miniers différés

Les passifs d'impôts et impôts miniers différés sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables.

Actifs d'impôts et impôts miniers différés

Les actifs d'impôts et impôts miniers différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'ils permettront de compenser un bénéfice imposable futur.

Les actifs d'impôts et impôts miniers différés sont examinés à la fin de la période de présentation de l'information financière et sont réduits lorsqu'il n'y a pas de certitude que les bénéfices imposables seront suffisants pour recouvrer tout ou une partie des actifs d'impôts différés.

Les actifs et les passifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés pour des différences temporelles qui découlent de la comptabilisation initiale des actifs et des passifs acquis dans un contexte autre qu'un regroupement d'entreprises.

Les actifs ou les passifs d'impôts différés sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs ou les passifs d'impôts exigibles découlant des mêmes autorités fiscales.

Les variations des actifs ou passifs d'impôts différés sont comptabilisées à titre de revenu ou de charge d'impôt en résultat, sauf si elles concernent des éléments qui ont été comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas, les impôts différés correspondant sont également comptabilisés en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, respectivement.

2.7. Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. La Société utilise la méthode du rachat d'actions pour calculer le résultat dilué par action qui est calculé en ajustant le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les options d'achat d'actions et de tous les bons de souscription potentiellement dilutifs. Dans le calcul, on considère que les options et les bons de souscriptions ont été convertis en actions ordinaires au cours moyen du marché pour la période de présentation.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les

31 décembre 2019 et 2018

(en \$ canadiens)

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.8. Fonds réservés à l'exploration

La Société obtient des fonds pour faire de l'exploration en vertu de conventions de souscription d'actions accréditatives. Ces fonds doivent servir à des dépenses d'exploration admissibles aux cours d'une période pré-déterminée. Si la Société n'engage pas de dépenses d'exploration admissibles, au cours d'une période pré-déterminée, elle sera tenue d'indemniser les détenteurs de ces actions de tous les impôts et autres frais occasionnés par le fait que la Société n'ait pas engagé les dépenses d'exploration requises.

2.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les fonds réservés à l'exploration et les placements à court terme échéant dans un délai de moins de trois mois de leur date d'acquisition.

2.10. Dépréciation d'actifs à long terme

Actifs non financiers

La valeur comptable des immobilisations corporelles est passée en revue à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation.

La valeur comptable des propriétés minières et des actifs d'exploration et d'évaluation fait l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation ou lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation, typiquement lorsqu'une des circonstances suivantes s'applique :

- Les droits d'exploration ont expiré, ou expireront dans un avenir proche et il n'est pas prévu qu'ils soient renouvelés.
- Aucune dépense d'exploration future importante n'est prévue.
- Aucune quantité commercialement exploitable n'a été découverte, et les activités d'exploration et d'évaluation sur cette propriété cesseront.
- Le recouvrement de la valeur des actifs d'exploration et d'évaluation via leur développement ou leur vente est peu probable.

Si une telle circonstance existe, la valeur recouvrable de ces actifs est estimée.

Les propriétés minières et les actifs d'exploration et d'évaluation font aussi l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'ils sont transférés en actifs de développement, même si aucun fait ni aucune circonstance n'existe indiquant que leur valeur comptable excède leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Le niveau identifié par la Société pour effectuer un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation correspond à chaque propriété minière.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les

31 décembre 2019 et 2018

(en \$ canadiens)

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.10. Dépréciation d'actifs à long terme (suite)

Actifs non financiers (suite)

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte). Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont réparties entre les actifs de l'unité (groupe d'unités) au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées à chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

2.11. Capitaux propres

Le capital-actions représente le montant reçu à l'émission des actions moins les frais d'émission, déduction faite de tout avantage d'impôt sur le résultat sous-jacent à ces frais d'émission.

Émissions d'unités

Les produits des émissions d'unités sont répartis aux actions et aux bons de souscription en utilisant la méthode Black-Scholes pour calculer la juste valeur des bons de souscription et la valeur résiduelle est attribuée aux actions.

Placements accreditifs

La législation fiscale canadienne permet à une société d'émettre des titres de placement à des investisseurs pour lesquels les déductions fiscales relatives aux dépenses de prospection peuvent être réclamées par les investisseurs et non par la Société. Ces titres de placement sont appelés actions accreditives. La Société finance une portion de ses programmes de prospection par l'émission d'actions accreditives. À la date d'émission des actions, la Société alloue le produit d'émission entre le capital social et l'obligation de remettre les déductions fiscales, qui est comptabilisée en tant que passif lié aux actions accreditives. La Société estime la juste valeur du passif lié aux actions accreditives selon la méthode résiduelle, déduisant le prix du marché d'une action ordinaire au prix d'une action accreditive à la date de clôture du financement. Une société peut renoncer aux déductions fiscales selon ce qui est appelé la « méthode générale » ou la « méthode rétrospective ». Lorsque la renonciation des déductions fiscales est effectuée selon la méthode générale, que la Société prévoit effectuer la renonciation et qu'elle capitalise les dépenses dans l'année courante, alors la Société comptabilise un passif d'impôt différé, avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé. À ce moment, l'obligation est réduite, avec pour contrepartie un recouvrement d'impôt. Lorsque la renonciation des déductions fiscales est effectuée selon la méthode rétrospective, la Société comptabilise un passif d'impôt différé, avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé lorsque les dépenses sont effectuées et capitalisées. À ce moment, l'obligation est réduite à zéro, avec pour contrepartie un recouvrement d'impôt. La Société utilise la méthode générale.

Bons de souscription

Les bons de souscription d'actions sont classés dans les capitaux propres dans la mesure où ils correspondent à des dérivés sur les instruments de capitaux propres de l'entité elle-même, qui seront uniquement réglés par la Société en échangeant un nombre déterminé de ses propres instruments de capitaux propres en échange d'un montant déterminé de trésorerie.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les

31 décembre 2019 et 2018

(en \$ canadiens)

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.11. Capitaux propres (suite)

Autres éléments des capitaux propres

Le surplus d'apport inclut les charges liées aux options sur actions jusqu'à l'exercice de ces options.

Le déficit comprend l'ensemble des profits et pertes non distribués de l'exercice en cours et des exercices antérieurs.

2.12. Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens qui est également la monnaie fonctionnelle de la Société.

2.13. Instrument financiers

Classification et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme évalué au : coût amorti; à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - investissement de dette; à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - investissement en capital-actions; ou à la juste valeur par le biais du résultat net. La classification des actifs financiers est généralement fondée sur le modèle d'affaires dans lequel un actif financier est géré et ses caractéristiques de flux de trésorerie contractuels. Les dérivés incorporés dans des contrats où l'hôte est un actif financier dans le champ d'application de la norme ne sont jamais séparés. Au lieu de cela, l'instrument financier hybride dans son ensemble est évalué pour la classification.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il satisfait aux deux conditions suivantes et n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'il satisfait aux deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Lors de la comptabilisation initiale d'un placement en actions qui n'est pas détenu à des fins de transaction, la Société peut faire le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur d'un placement particulier en instruments de capitaux propres qui serait autrement évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Ce choix est fait sur la base du placement par placement.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les

31 décembre 2019 et 2018

(en \$ canadiens)

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.13. Instrument financiers (suite)

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global décrits ci-dessus sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Cela comprend tous les actifs financiers dérivés. Lors de la comptabilisation initiale, la Société peut désigner de façon irrévocable un actif financier qui répond autrement aux exigences à évaluer au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, à la juste valeur par le biais du résultat si cela élimine ou réduit de manière significative une non-concordance comptable qui en découlerait autrement.

Un actif financier (sauf s'il s'agit d'un compte à recevoir sans élément de financement significatif initialement évalué au prix de la transaction) est initialement évalué à la juste valeur majorée, pour un élément qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à son acquisition.

La Société a fait le choix irrévocable de désigner ses placements en actions comme actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ainsi, les variations de juste valeur sont enregistrées aux autres éléments du résultat global. Lorsque l'actif financier sera décomptabilisé, le cumul des profits et des pertes comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global ne sera pas reclassé au résultat net à titre d'ajustement de reclassement.

Le tableau suivant résume le classement des différents actifs et passifs financiers.

Actifs/Passifs	Classification selon IFRS 9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Autres actifs financiers courants	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat
Fournisseurs et autres créditeurs	Coût amorti

2.14. Estimations comptables et jugements critiques

La préparation des états financiers impose à la direction d'établir des estimations et des hypothèses et d'exercer son jugement à l'égard d'événements futurs. Les estimations et les jugements sont constamment remis en question. Ils se fondent sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels peuvent différer des estimations, des hypothèses et des jugements posés par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés.

Les paragraphes suivants décrivent les estimations et hypothèses comptables les plus critiques formulées par la direction lors de la comptabilisation et de l'évaluation des actifs, passifs et des charges ainsi que les jugements et estimations les plus critiques de la direction dans l'application de méthodes comptables.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les

31 décembre 2019 et 2018

(en \$ canadiens)

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.14. Estimations comptables et jugements critiques (suite)

Estimations :

Dépense de rémunération fondée sur des actions et juste valeur des bons de souscription

Pour estimer les dépenses liées à la rémunération fondée sur des actions et pour estimer la juste valeur des bons de souscription, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et évaluer les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La Société a estimé la volatilité de ses propres actions, la durée de vie prévue des options ainsi que les extinctions prévues. Le modèle utilisé par la Société est le modèle Black-Scholes.

Jugements critiques:

Dépréciation d'actifs à long terme

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable. La direction revoit régulièrement la valeur comptable de ses actifs miniers aux fins de dépréciation. Chaque année, la Société procède à une révision du potentiel géologique de chacun de ses titres miniers. Le but de cette révision est de reporter les travaux sur certains titres miniers et d'abandonner ceux ayant le plus faible potentiel de découverte. Tous les montants engagés sur les droits miniers abandonnés sont passés à l'état des résultats de l'exercice (note 2.10).

Impôts sur les résultats et impôts miniers différés

L'évaluation des impôts sur les résultats à payer et des actifs et passifs d'impôt différé exige de la direction qu'elle fasse preuve de jugement dans le cadre de l'interprétation et de l'application des lois fiscales pertinentes. Le montant réel au titre de l'impôt sur le résultat est établi de manière définitive uniquement au moment du dépôt de la déclaration de revenus et de son acceptation par les autorités pertinentes, soit après la publication des états financiers.

2.15. Nouvelles méthodes comptables

Nouvelles normes comptables et modifications adoptées

IFRS 16, Contrats de location

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, la Société a adopté l'IFRS 16, Contrats de location, qui précise la méthode qui doit être employée pour comptabiliser, évaluer et présenter les contrats de location. La norme instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation représentant son droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et une obligation locative qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs. La méthode comptable de la Société en vertu de l'IFRS 16 est la suivante :

À la date de passation d'un contrat, la Société évalue si celui-ci est ou contient un contrat de location en déterminant s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Cette méthode est appliquée aux contrats conclus ou modifiés à compter du 1^{er} janvier 2019.

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement en fonction du montant initial de l'obligation locative, ajusté pour tenir compte des paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, plus les coûts directs initiaux engagés et les coûts estimatifs de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de ce dernier ou du site sur lequel il se trouve, déduction faite des avantages incitatifs reçus.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les

31 décembre 2019 et 2018

(en \$ canadiens)

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.15 Nouvelles méthodes comptables (suite)

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont ultérieurement amortis à partir de la date de début jusqu'au terme de la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur, selon le mode linéaire. La durée du contrat de location comprend la considération d'une option de renouvellement ou de résiliation si la Société a la certitude raisonnable d'exercer cette option. Les durées de location, incluant les options de renouvellement dont la Société a la certitude raisonnable d'exercer, varient de 1 à 6 ans pour le matériel roulant, le loyer et tout autre matériel. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation est périodiquement réduit pour perte de valeur, le cas échéant, et est ajusté en fonction de certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements locatifs non encore versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il n'est pas possible de déterminer facilement ce taux, à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société. En règle générale, la Société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation.

L'obligation locative est évaluée au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs principalement en raison d'une variation d'indice ou de taux, ou un changement dans les sommes que la Société s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle, ou lorsque la Société modifie son évaluation quant à l'exercice éventuel d'une option d'achat, de renouvellement ou de résiliation.

Lorsque l'obligation locative fait l'objet d'une telle réévaluation, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou est comptabilisé au résultat net si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été ramenée à zéro.

La méthode comptable appliquée par la Société en vertu de l'IAS 17 était la suivante :

Pour déterminer si un accord était, ou contenait, un contrat de location, il convenait de se fonder sur la substance de l'accord à la passation du contrat. L'accord était, ou contenait un contrat de location, si l'exécution de l'accord dépendait de l'utilisation d'un actif spécifique et que l'accord conférait un droit d'utiliser l'actif, même si cet actif ne pouvait être explicitement identifié dans un accord.

Un contrat de location était classé en tant que contrat de location simple à la date de passation dudit contrat.

Un actif loué était amorti sur la durée d'utilité de l'actif. Toutefois, s'il n'y avait pas certitude raisonnable que la Société deviendrait propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location, l'actif était amorti sur la plus courte de la durée d'utilité estimée de l'actif et de la durée du contrat de location.

Un contrat de location simple était un contrat de location autre qu'un contrat de location-financement. Les paiements au titre des contrats de location simple étaient comptabilisés dans la perte nette selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus au titre de la location étaient comptabilisés comme étant constitutifs du total de la charge locative, sur la durée du contrat de location.

Incidence de la transition à l'IFRS 16

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, la Société a adopté l'IFRS 16 au moyen de l'approche rétrospective modifiée. Par conséquent, les chiffres correspondants au 31 décembre 2018 n'ont pas été retraités et continuent d'être présentés selon l'IAS 17, Contrats de location, (« IAS 17 ») et l'IFRIC 4, Déterminer si un accord contient un contrat de location.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les

31 décembre 2019 et 2018

(en \$ canadiens)

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.15 Nouvelles méthodes comptables (suite)

À la première application, en ce qui concerne les contrats de location antérieurement classés en tant que contrats de location simple en vertu de l'IAS 17, la Société a choisi de comptabiliser les actifs au titre des droits d'utilisation en fonction de l'obligation locative correspondante de 195 412 \$ au 1^{er} janvier 2019.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2019, la Société a comptabilisé des obligations découlant de contrats de location de 195 412 \$ et des actifs au titre des droits d'utilisation de 195 412 \$ sans incidence nette sur le déficit.

Pour évaluer les obligations locatives se rapportant à des contrats de location antérieurement classés en tant que contrats de location simple en vertu de l'IAS 17, la Société a actualisé les paiements locatifs futurs à l'aide de son taux d'emprunt marginal pour des actifs similaires au 1^{er} janvier 2019. Le taux moyen pondéré appliqué est de 3,93 %.

La Société a choisi d'appliquer la mesure de simplification pour maintenir l'évaluation des transactions qui sont des contrats de location à la date de première application, conformément aux évaluations antérieures effectuées aux termes de l'IAS 17 et de l'IFRIC 4. La Société s'est aussi appuyée sur l'évaluation de la provision pour contrats de location déficitaires aux termes de l'IAS 37, *Provision, passifs éventuels et actifs éventuels*, au lieu d'effectuer un test de dépréciation. La Société a appliqué la définition d'un contrat de location selon l'IFRS 16 aux contrats conclus ou modifiés à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les engagements de la Société découlant de contrats de location simple au 31 décembre 2018, tels qu'ils ont été présentés antérieurement dans les états financiers audités annuels de la Société, et les obligations découlant de contrats de location comptabilisées à la première application de l'IFRS 16 au

	\$
Engagements découlant de contrats de location simple au 31 décembre 2018	103 410
Actualisation au moyen du taux d'emprunt marginal au 1 ^{er} janvier 2019	98 444
Options de renouvellement pour lesquelles il existe une certitude raisonnable qu'elles seront exercées	96 968
Obligations découlant de contrats de location comptabilisées au 1 ^{er} janvier 2019	195 412

3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Aux 31 décembre 2019 et 2018, la trésorerie et équivalents de trésorerie incluent un compte bancaire à intérêt et un compte bancaire sans intérêt comme suit :

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	\$	Taux d'intérêt %	\$	Taux d'intérêt %
Compte à intérêts	6 868 800	1,10 - 2,50	7 213 273	1,10 - 2,50
Compte bancaire sans intérêt	801 367	-	359 690	-
Total	7 670 167		7 572 963	

La trésorerie et équivalents de trésorerie incluent un montant de 2 373 548 \$ (aucun au 31 décembre 2018) qui doit être dépensé en frais d'exploration admissibles avant le 31 décembre 2020.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les

31 décembre 2019 et 2018

(en \$ canadiens)

4. Autres actifs financiers courants

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Titres négociables de sociétés d'exploration minière cotées, évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	28 638	27 650

5. Débiteurs

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Crédit de droits miniers et crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources	634 487	915 970
Taxes à la consommation	107 587	184 847
	742 074	1 100 817

6. Actifs au titre des droits d'utilisation

	Bâtisse	Matériel roulant	Autre matériel	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier 2019	174 627	5 835	14 950	195 412
Amortissement des droits d'utilisation	(33 261)	(3 183)	(5 607)	(42 051)
Solde au 31 décembre 2019	141 366	2 652	9 343	153 361

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

(en \$ canadiens)

7. Actifs d'exploration et frais d'exploration reportés

	Mine Chimo ⁽¹⁾	Wilson	Benoist	Fenton	Total
% de participation	100 %	100 %	100 %	50%	
	\$	\$	\$	\$	\$
Propriétés minières					
Solde au 31 décembre 2018	107 024	72 000	737 723	24 644	941 391
Additions	350 000	-	-	-	350 000
Solde au 31 décembre 2019	457 024	72 000	737 723	24 644	1 291 391
Frais d'exploration reportés					
Solde au 31 décembre 2018	8 478 524	1 089 748	2 383 664	1 523 839	13 475 775
Additions					
Géologie	399 899	208	5 533	2 872	408 512
Forage	1 963 420	-	409	-	1 963 829
Géochimie	104 310	-	-	-	104 310
Frais de bureau de l'exploration	6 296	-	-	-	6 296
Arpentage et chemins d'accès	4 278	-	-	-	4 278
Location et entretien carothèque	3 175	-	355	-	3 530
Droits, taxes et permis	1 024	2 549	3 186	273	7 032
Amortissement des améliorations locatives et mobilier et équipement, liés à l'exploration	3 095	-	-	-	3 095
Amortissement des droits d'utilisation	34 184	-	-	-	34 184
Intérêts sur les obligations découlant de contrats de location	5 631	-	-	-	5 631
Rémunération à base d'actions (note 9)	71 040	-	-	-	71 040
Total frais d'exploration reportés	2 596 352	2 757	9 483	3 145	2 611 737
Crédits d'impôts	(524 192)	(58)	(1 180)	(804)	(526 234)
Additions nettes de l'exercice	2 072 160	2 699	8 303	2 341	2 085 503
Total frais d'exploration reportés au 31 décembre 2019	10 550 684	1 092 447	2 391 967	1 526 180	15 561 278
Total des actifs d'exploration et frais d'exploration reportés au 31 décembre 2019	11 007 708	1 164 447	3 129 690	1 550 824	16 852 669

Toutes les propriétés minières de la Société sont situées dans le nord-ouest du Québec.

⁽¹⁾ Le 19 juin 2019, la Société a procédé au rachat d'une tranche de 2 % de royauté sur la propriété Mine Chimo pour une somme de 350 000 \$ comptant.

La Société est assujettie à des royautés sur certaines propriétés.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

(en \$ canadiens)

7. Actifs d'exploration et frais d'exploration reportés (suite)

	MacCormack ⁽¹⁾	Mine Chimo	Wilson	Cadillac Extension ⁽¹⁾	Benoist	Fenton	Total
<i>% de participation</i>	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	50%	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Propriétés minières							
Solde au 31 décembre 2017	206 871	107 024	72 000	3 715	737 723	24 371	1 151 704
Additions	-	-	-	-	-	273	273
Dévaluations	(206 871)	-	-	(3 715)	-	-	(210 586)
Solde au 31 décembre 2018	-	107 024	72 000	-	737 723	24 644	941 391
Frais d'exploration reportés							
Solde au 31 décembre 2017	2 850 995	2 360 666	1 081 812	2 352 961	2 380 687	1 336 741	12 363 862
Additions							
Géologie	-	334 381	1 367	3 326	1 521	17 986	358 581
Forage	-	6 189 972	993	-	-	174 582	6 365 547
Géochimie	-	274 617	-	-	-	-	274 617
Arpentage et chemins d'accès	-	5 183	-	-	-	-	5 183
Location et entretien carothèque	-	14 823	999	-	68	319	16 209
Droits, taxes et permis	4 900	1 601	684	1 512	1 812	307	10 816
Amortissement des améliorations locatives et mobilier et équipement, liés à l'exploration	-	2 554	84	-	-	-	2 638
Rémunération à base d'actions	-	42 205	3 809	-	-	-	46 014
Total frais d'exploration reportés	4 900	6 865 336	7 936	4 838	3 401	193 194	7 079 605
Dévaluation frais d'exploration reportés	(2 855 895)	-	-	(2 357 799)	-	-	(5 213 694)
	(2 850 995)	6 865 336	7 936	(2 352 961)	3 401	193 194	1 865 911
Crédits d'impôts	-	(747 478)	-	-	(424)	(6 096)	(753 998)
Additions nettes de l'exercice	(2 850 995)	6 117 858	7 936	(2 352 961)	2 977	187 098	1 111 913
Total frais d'exploration reportés au 31 décembre 2018	-	8 478 524	1 089 748	-	2 383 664	1 523 839	13 475 775
Total des actifs d'exploration et frais d'exploration reportés au 31 décembre 2018	-	8 585 548	1 161 748	-	3 121 387	1 548 483	14 417 166

Toutes les propriétés minières de la Société sont situées dans le nord-ouest du Québec.

- ⁽¹⁾ À la suite d'une analyse des travaux effectués afin d'évaluer le potentiel futur de chacune des propriétés de la Société, les travaux d'exploration sur les projets de MacCormack et Cadillac Extension ont été retardés pour une période indéterminée. Les propriétés dévaluées, représentent respectivement 89 et 39 titres miniers. Par conséquent, les portions de propriétés pour ces droits miniers ainsi que les frais d'exploration qui s'y rattachent ont été dévalués pour des montants respectifs de 210 586 \$ et 5 213 694 \$.

La Société est assujettie à des royalties sur certaines propriétés.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les

31 décembre 2019 et 2018

(en \$ canadiens)

8. Obligations découlant de contrats de location

\$

Obligation découlant de contrats de location à l'état de la situation financière au 31 décembre 2019

Comptabilisation initiale à l'adoption de l'IFRS 16	195 412
Charge d'intérêts sur les obligations découlant de contrats de location	6 929
Paiements en vertu d'obligations découlant de contrats de location	(45 497)

Partie courante des obligations découlant de contrats de location	156 844
	(50 018)

Obligations découlant de contrats de location **106 826**

Analyse des échéances - flux de trésorerie contractuels non actualisés

Moins d'un an	44 914
De un à cinq ans	124 240

Total des obligations découlant de contrats de location incluses non actualisés au 31 décembre 2019 **169 154**

9. Capital-actions

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, votantes et participantes

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Solde au début de l'exercice	177 104 747	35 288 268	176 904 747	35 255 308
Actions émises et payées				
Placements privés accréditifs (a) (b)	13 726 015	3 021 873	-	-
Renonciation des déductions fiscales liées aux actions accréditives (a) (b)	-	(970 097)	-	-
Exercice d'options (c)	800 000	123 920	-	-
Exercice de bons de souscription (d)	-	-	200 000	32 960
	14 526 015	2 175 696	200 000	32 960
Frais d'émission (a) (b)	-	(260 814)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	191 630 762	37 203 150	177 104 747	35 288 268

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

(en \$ canadiens)

9. Capital-actions (suite)

(a) Émission d'actions accréditatives le 19 décembre 2019

Le 19 décembre 2019, la Société a complété un placement privé. La Société a émis 356 300 actions accréditatives au prix de 0,22 \$ chaque action accréditative pour un produit brut total de 78 386 \$. La Société n'a payé aucun honoraire d'intermédiation. Des frais d'émission de 6 451 \$ ont réduit le capital-actions.

La Société a renoncé aux déductions fiscales reliées aux actions accréditatives, ce qui a réduit de 32 067 \$ le capital-actions, et la contrepartie est présentée à titre de passif lié aux actions accréditatives.

(b) Émission d'actions accréditatives le 31 octobre 2019

Le 31 octobre 2019, la Société a complété un placement privé réalisé par l'intermédiaire de Valeur mobilières Desjardins inc. La Société a émis 11 429 048 actions accréditatives de la Société au prix de 0,21 \$ par action et de 1 940 667 actions accréditatives de la Société au prix de 0,28 \$ par action, pour un produit brut de 2 943 387 \$. Dans le cadre du placement, les placeurs pour compte ont reçu une commission en espèces égale à 6 % du produit brut reçu par la Société. Des frais d'émission de 254 363 \$ ont réduit le capital-actions.

La Société a renoncé aux déductions fiscales reliées aux actions accréditatives, ce qui a réduit de 938 030 \$ le capital-actions, et la contrepartie est présentée à titre de passif lié aux actions accréditatives.

(c) Au cours de l'exercice 2019, la Société a émis 800 000 actions ordinaires à un prix de 0,10 \$ pour un total de 80 000 \$ suite à des exercices d'options alors que la juste valeur de l'action ordinaire variait entre 0,135 \$ et 0,14 \$ au moment de l'exercice.

(d) Au cours de l'exercice 2018, la Société a émis 200 000 actions ordinaires à un prix de 0,13 \$, pour un total de 26 000 \$ suite à l'exercice de bons de souscription alors que la juste valeur de l'action ordinaire était de 0,165 \$ au moment de l'exercice.

Régime d'options d'achat d'actions

La Société a un régime d'options d'achat d'actions qui a été approuvé par les actionnaires. Le nombre maximal d'actions réservées en vertu du régime est de 10 % du nombre d'actions émises et en circulation (sur une base non-diluée). Les options accordées à une seule personne ne peuvent excéder 5 % du nombre d'actions ordinaires en circulation. Les options sont acquises sur une période de 12 mois à compter de la date d'octroi et sont exerçables sur une durée maximale de cinq ans.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

(en \$ canadiens)

9. Capital-actions (suite)

Le tableau suivant présente les renseignements relatifs aux options d'achat d'actions en circulation :

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$
En circulation au début	14 100 000	0,17	11 475 000	0,18
Émises - employés	3 400 000	0,12	3 575 000	0,15
Exercées	(800 000)	0,10	-	-
Expirées	(2 400 000)	0,18	(950 000)	0,25
En circulation à la fin	14 300 000	0,16	14 100 000	0,17
Exerçables à la fin	11 875 000	0,17	11 587 500	0,17

Le tableau suivant résume certaines informations sur les options d'achat d'actions en circulation :

Prix	Options en circulation au 31 décembre 2019			Options exerçables au 31 décembre 2019		
	Nombre d'options	Durée de vie moyenne pondérée (années)	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre d'options	Durée de vie moyenne pondérée (années)	Prix de levée moyen pondéré \$
0,10 \$ à 0,20 \$	12 425 000	2,99	0,14	10 000 000	2,57	0,14
0,21 \$ à 0,30 \$	1 875 000	2,38	0,30	1 875 000	2,38	0,30
0,10 \$ à 0,30 \$	14 300 000	2,91	0,16	11 875 000	2,54	0,17

La juste valeur moyenne des options octroyées a été estimée selon le modèle Black-Scholes à 0,16 (0,12 \$ en 2018) par option à partir des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2019	2018
Taux d'intérêt sans risque	1,48 %	2,18 %
Volatilité prévue	84 %	108 %
Taux de dividende prévu	néant	néant
Moyenne pondérée de la durée de vie prévue	5 ans	5 ans

Au cours de la période terminée le 31 décembre 2019, le total de la rémunération fondée sur des actions a été de 306 829 \$ (446 227 \$ en 2018). Du total de la rémunération fondée sur des actions, un montant total de 235 789 \$ est présenté dans l'état des résultats (400 213 \$ en 2018) et un montant de 71 040 \$ a été présenté dans les actifs d'exploration et frais d'exploration reportés (46 014 \$ en 2018).

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les

31 décembre 2019 et 2018

(en \$ canadiens)

9. Capital-actions (suite)

Bons de souscription

Le tableau suivant présente les changements survenus à l'égard des bons de souscription :

	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Nombre	Prix de levée moyen \$	Moyenne pondérée de la période résiduelle de levée (années)	Nombre	Prix de levée pondéré \$	Moyenne pondérée de la période résiduelle de levée (années)
En circulation au début	1 983 400	0,27	0,61	3 518 400	0,26	0,97
Exercés	-	-	-	(200 000)	0,13	-
Expirés	(1 983 400)	0,27	-	(1 335 000)	0,27	-
En circulation à la fin	-	-	-	1 983 400	0,27	0,61
Exerçables à la fin	-	-	-	1 983 400	0,27	0,61

10. Rémunération du personnel

La charge au titre des avantages du personnel est analysée comme suit :

	31 décembre 2019 \$	31 décembre 2018 \$
Salaires et honoraires	584 323	657 789
Coûts de la sécurité sociale	38 343	39 590
Rémunération fondée sur des actions-employés	300 041	446 226
Régimes à cotisations définies	33 490	16 846
	956 197	1 160 451
Moins : salaires et rémunération fondée sur des actions-employés capitalisés aux actifs d'exploration et frais d'exploration reportés	(311 799)	(331 030)
Charge au titre des avantages du personnel	644 398	829 421

La charge au titre des avantages du personnel est répartie dans les postes suivants :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Salaires	369 991	371 638
Rémunération fondée sur des actions-employés	229 001	393 932
Rencontres promotionnelles	43 512	60 714
Formation et déplacements	1 894	3 137
	644 398	829 421

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les

31 décembre 2019 et 2018

(en \$ canadiens)

11. Charge financière

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	\$	\$
Intérêts et frais bancaire	10 700	18 049
Charges d'intérêts sur les obligations découlant de contrats de location	1 298	-
Total de la charge financière	11 998	18 049

12. Flux de trésorerie

Renseignements supplémentaires	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	\$	\$

Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie liés aux activités opérationnelles, de financement et d'investissement

Frais d'émission inclus dans les fournisseurs et autres créditeurs	6 710	77
Amortissement des immobilisations corporelles viré aux frais d'exploration reportés	3 095	2 638
Amortissement des droits d'utilisation virés aux frais d'exploration reportés	34 184	-
Variation des frais d'exploration reportés inclus dans les fournisseurs et autres créditeurs	(39 266)	138 989
Rémunération fondée sur des actions-employés imputée aux frais d'exploration reportés	71 040	46 014
Intérêts sur les obligations découlant de contrats de location capitalisés aux frais d'exploration reportés	5 631	-
Crédits d'impôts à l'exploration portés en diminution des frais d'exploration reportés	526 234	750 946

13. Instruments financiers

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La Société est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société.

La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2019, la Société n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt puisque ce sont tous des éléments à court terme.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les

31 décembre 2019 et 2018

(en \$ canadiens)

13. Instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations. L'obtention de nouveaux fonds permet à la Société de poursuivre ses activités et malgré le fait qu'elle ait réussi à obtenir du financement dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir.

Analyse du risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme de financements privés et publics suffisants.

Au cours de l'exercice, la Société a financé ses engagements de frais d'exploration, ses besoins en fonds de roulement et ses acquisitions au moyen de financements privés.

Tous les passifs financiers viennent à échéance dans moins de 12 mois.

Sensibilité au risque de crédit

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers à la date de présentation de l'information financière, comme le résume le tableau suivant :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>7 670 167</u>	<u>7 572 963</u>

Aucun actif financier de la Société n'est garanti par un instrument de garantie ou par une autre forme de rehaussement de crédit.

Le risque de crédit de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des fonds réservés à l'exploration, est considéré comme négligeable, puisque les contreparties sont des institutions financières réputées dont la notation externe de crédit est excellente.

Juste valeur des instruments financiers

La Société définit la hiérarchie des évaluations à la juste valeur en vertu de laquelle ses instruments financiers sont évalués de la façon suivante : le niveau 1 inclut les prix cotés, non ajustés, sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ; Le niveau 2 inclut les données autres que les prix visés au niveau 1 qui sont observables par l'actif ou le passif, directement ou indirectement, et le niveau 3 inclut les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables. Les actions cotées sont classées selon le niveau 1.

La valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des fournisseurs et autres créditeurs se rapproche de la juste valeur en fonction de la date d'échéance rapprochée de ces instruments.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les

31 décembre 2019 et 2018

(en \$ canadiens)

14. Impôts sur les résultats et impôts miniers différés

Le rapprochement de la charge d'impôts sur les bénéfices, calculée selon le taux d'imposition statutaire combiné fédéral et provincial du Québec avec la charge d'impôts figurant dans les états financiers, se détaille comme suit :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Résultat avant impôts sur les résultats et impôts miniers	(1 087 023)	(6 828 448)
Charge d'impôts selon le taux d'imposition combiné fédéral et provincial de 26,6 % (26,7 % au 31 décembre 2018)	(289 148)	(1 823 196)
Frais d'exploration actions accréditives	248 049	1 655 658
Droits miniers	(108 254)	(153 440)
Dépenses non déductibles aux fins fiscales	66 235	111 613
Frais d'émission d'actions sans incidence sur les résultats	(37 479)	(93 517)
Variation des attributs fiscaux non reconnus	626 214	148 038
Variation des taux d'impôts futurs	(7 731)	(13 785)
Ajustement des années antérieures	(404 104)	-
Autres	10 666	30 211
	104 448	(138 418)
Prime actions accréditives	(206 608)	(1 700 938)
Impôts sur les résultats et impôts miniers différés	(102 160)	(1 839 356)

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les

31 décembre 2019 et 2018

(en \$ canadiens)

14. Impôt sur les résultats et impôts miniers différés (suite)

Aux 31 décembre 2019 et 2018, la Société a accumulé, aux fins de l'impôt fédéral et provincial, des pertes autres que des pertes en capital qui peuvent être portées en diminution du revenu imposable d'exercices futurs et qui expirent comme suit :

Année d'expiration	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Fédéral	Provincial	Fédéral	Provincial
	\$	\$	\$	\$
2025	8 387	7 530	8 387	7 530
2026	5 699	4 765	5 699	4 765
2027	524 066	521 001	524 066	521 001
2028	725 416	718 518	725 416	718 518
2029	724 776	720 746	724 776	720 746
2030	955 459	952 206	955 459	952 206
2031	792 271	777 709	792 271	777 709
2032	1 114 872	1 100 591	1 114 872	1 100 591
2033	865 813	842 225	865 813	842 225
2034	808 358	800 904	808 358	800 904
2035	697 789	694 214	697 789	694 214
2036	584 553	580 931	584 553	580 931
2037	1 557 695	1 557 695	1 179 203	1 179 203
2038	1 337 356	1 337 356	1 337 356	1 337 356
2039	1 228 784	1 228 784	-	-
	11 931 294	11 845 175	10 324 018	10 237 899

Actif d'impôt différé non reconnu

Les actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés, car il n'est pas probable que des bénéfices imposables futurs soient disponibles et à l'encontre desquels des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pourraient être imputés. Les actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés à l'égard des éléments suivants :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	\$	\$
Pertes autres qu'en capital	1 968 172	1 341 827
Actif financier à la juste valeur	48 543	48 674
	2 016 715	1 390 501

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les

31 décembre 2019 et 2018

(en \$ canadiens)

14. Impôt sur les résultats et impôts miniers différés (suite)

Les éléments d'actif et de passif d'impôts différés se détaillent comme suit:

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	\$	\$
Immobilisations corporelles	55 675	54 855
Actifs au titre des droits d'utilisation	923	-
Pertes autres qu'en capital	1 183 717	980 030
Frais d'émission d'actions	230 961	268 440
Actif d'impôts différés	1 471 276	1 303 325
Actif d'exploration et frais d'exploration reportés	(3 440 950)	(3 060 299)
Passif d'impôts différés	(1 969 674)	(1 756 974)

Variation des impôts différés

	Solde au 31 décembre 2018	Comptabilisé en résultats	Solde au 31 décembre 2019
	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	54 855	820	55 675
Actifs au titre des droits d'utilisation	-	923	923
Frais d'exploration reportés	(3 060 299)	(380 651)	(3 440 950)
Pertes autres qu'en capital	980 030	203 687	1 183 717
Frais d'émission d'actions	268 440	(37 479)	230 961
Total	(1 756 974)	(212 700)	(1 969 674)

Variation des impôts différés

	Solde au 31 décembre 2017	Comptabilisé en résultats	Solde au 31 décembre 2018
	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	54 156	699	54 855
Frais d'exploration reportés	(3 334 136)	273 837	(3 060 299)
Pertes autres qu'en capital	1 176 070	(196 040)	980 030
Frais d'émission d'actions	361 957	(93 517)	268 440
Total	(1 741 953)	(15 021)	(1 756 974)

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

(en \$ canadiens)

15. Éventualités et engagements

La Société est financée en partie par l'émission d'actions accréditatives. Cependant, il n'existe aucune garantie à l'effet que ses dépenses seront admissibles au titre de frais d'exploration au Canada, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard. Le refus de certaines dépenses par l'administration fiscale aurait un impact fiscal négatif pour les investisseurs. De plus, les règles fiscales concernant les placements accréditifs fixent des échéances pour la réalisation des travaux d'exploration qui doivent être entrepris au plus tard à la première des dates suivantes :

- deux ans suivant les placements accréditifs; ou
- un an après que la Société ait renoncé aux déductions fiscales relatives aux travaux d'exploration.

Si la Société n'engage pas de dépenses d'exploration admissibles, elle sera tenue d'indemniser les détenteurs de ces actions de tous les impôts et autres frais occasionnés par le fait que la Société n'ait pas engagé les dépenses d'exploration requises.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, la Société a reçu un montant de 3 021 873 \$ à la suite de placements accréditifs. De ce total, un montant de 648 325 \$ a été utilisé.

La Société a renoncé à des déductions fiscales en rapport avec ces financements accréditifs et un passif lié aux actions accréditatives émises en 2019 totalisant 970 097 \$ qui a été enregistré au moment des émissions (voir note 9). La direction est tenue d'engager des dépenses d'exploration admissibles avant le 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2019, la portion du passif lié aux actions accréditatives est de 763 489 \$ (nil \$ au 31 décembre 2018).

16. Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont les membres du conseil d'administration, le président, le vice-président et le chef des finances. La rémunération des principaux dirigeants comprend les charges suivantes :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	\$	\$
Avantages à court terme du personnel		
Salaires et honoraires incluant les primes et avantages	494 144	550 485
Coûts de la sécurité sociale et cotisations pour régime de retraite	51 824	44 904
Total des avantages à court terme du personnel	545 968	595 389
Rémunération fondée sur des actions-employés	267 860	414 440
Total de la rémunération	813 828	1 009 829

Au cours des exercices clos en 2019 deux des principaux dirigeants ont exercé un total de 400 000 options attribuées dans le cadre des régimes de paiements fondés sur des actions (aucun au 31 décembre 2018).

17. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice en 2019, la Société a payé une somme de 680 \$ (2 635 \$ au 31 décembre 2018) à la conjointe d'un administrateur à titre d'honoraires de consultant. Aux 31 décembre 2019 et 2018, ces sommes ont été comptabilisées dans les frais d'administration dans le compte de « Développement corporatif (analystes et courtiers) » aux états des résultats et aucun montant n'est à payer.

Ressources Cartier inc.

(société d'exploration)

Notes afférentes aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

(en \$ canadiens)

18. Informations à fournir concernant le capital

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital consiste à disposer de liquidités suffisantes lui permettant de poursuivre sa stratégie de croissance interne et d'entreprendre des acquisitions ciblées. Elle gère la structure de son capital et y apporte des ajustements en fonction des conditions économiques et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions et acquérir ou vendre des propriétés minières pour améliorer sa flexibilité et sa performance financière.

Le capital de la Société se compose de capitaux propres. Le capital de la Société est principalement affecté au financement des frais d'exploration et à des acquisitions de propriétés minières. Afin de gérer efficacement ses besoins en capital, la Société a mis en place une planification rigoureuse et un processus budgétaire pour l'aider à évaluer les fonds requis et s'assurer qu'elle a les liquidités suffisantes pour rencontrer ses objectifs au niveau des opérations et de la croissance.

La Société est confiante que sa situation actuelle de capital disponible et sa capacité de financement lui permettront de poursuivre les travaux d'exploration futurs et le développement de ses propriétés minières pour les 12 prochains mois.

La Société n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital, sauf si la Société clôture un financement accreditif pour lequel des fonds doivent être réservés pour des dépenses d'exploration. Au 31 décembre 2019, la Société a des fonds réservés à l'exploration pour un montant de 2 373 547 \$ (nil au 31 décembre 2018).

19. Événement postérieur à la date de clôture

Au mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que l'épidémie de COVID-19 était une pandémie. La situation est en constante évolution, et les mesures mises en place ont de nombreuses répercussions économiques sur les plans mondial, national, provincial et local. Ces mesures, qui incluent l'interdiction des déplacements, la mise en isolement ou en quarantaines, de façon volontaire ou non, et la distanciation sociale, ont causé des perturbations importantes parmi les entreprises, au niveau mondial et au Canada, du fait du ralentissement économique. Les gouvernements et les banques centrales ont réagi en mettant en place des mesures monétaires et fiscales afin de stabiliser l'économie mondiale; cependant, le climat économique difficile actuel peut entraîner des changements défavorables dans les flux de trésorerie, le niveau du fonds de roulement et/ou la recherche de financements futurs, ce qui pourrait avoir une incidence directe sur sa situation financière future. Les répercussions financières sur la société ne sont pas connues à ce stade. Les répercussions seront adéquatement reflétées au cours de l'exercice 2020.